



CSAL du 18 décembre 2023

M. le président,

Le 6 décembre dernier, un groupe de travail «emplois» s'est tenu à la direction générale. Quoique connus, lire les chiffres des effectifs ou plutôt des sous effectifs à Roissy Fret et Roissy Voyageurs (- 105 agents en CO et - 85 agents en SU) est toujours aussi insupportable et scandaleux pour nous.

Alors que nous dénonçons le sous effectif douanier depuis des années à Roissy CDG, 1^{er} aéroport européen au niveau du trafic aérien et au 2^{ème} rang pour le fret, voir nos deux directions sur ce podium soulève des questions :

- pourquoi l'administration n'a-t-elle rien fait ?
- quel est le message envoyé aux agents ?
- Est ce un abandon des missions douanières?

En SU, la réouverture prévue de 2 terminaux avec le siphonnage d'un 3^{ème}, sur fond de sous effectif laisse présager le pire dès 2024, année des Jeux Olympiques. En CO, les collègues ont l'impression de « *vider la mer à la petite cuillère* » avec la déferlante du flux e-commerce.

Pourtant, les collègues continuent à ne pas démeriter alors qu'il y aurait de quoi être démotivés.

Pour preuve, les agents du BC Air France ont saisis plus de 3 tonnes de tabac à narguilé courant novembre. Alors qu'il n'y a pas si longtemps, les directeurs ou divisionnaires se déplaçaient lors d'affaires exceptionnelles afin de féliciter de vive voix les agents, là rien. Ce soutien peut paraître dérisoire mais participe à cette cohésion qui est plus que jamais nécessaire.

Comme nous l'avons souvent dit, ce n'est pas parce que les indicateurs sont atteints, que les contentieux sont nombreux qu'il n'y a pas de la souffrance au travail et une perte de sens du travail.

Mais continuons avec quelques remarques sur la réunion du jour,

Au point 4, les documents désignés comme les annexes du règlement intérieur et validés par la directrice générale lors du CSAR du 28 septembre dernier ne sont pas présents.

Il s'agit de la circulaire d'application qui le complète, du guide pour la prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projets, du guide « AGIR FACE A UN EVENEMENT GRAVE » et de la fiche outil qui doit contenir des informations locales.

Nous vous demandons de respecter les engagements pris par la directrice générale.

Au point 5, si d'un point de vue pratique aucun usager ne se présente et les agents sont d'accord, effectivement à quoi bon laisser la recette interrégionale ouverte le samedi pourtant d'un point de vue CGT, cette fermeture le samedi est un affaiblissement du service public et du service rendu aux usagers.

Au point 7, «travaux du CSAL en 2024», vous nous demandez les thèmes que la CGT souhaite mettre à l'agenda social en 2024. Une première réponse sera le respect du décret 2020-1427 du 20 novembre 2020 et plus particulièrement des articles 48 à 52 dans lesquels une liste très précise et un calendrier y figure.

Pour autant, comme nous le soulignons souvent, il ne s'agit pas de cocher des cases mais d'avoir un vrai dialogue dans l'intérêt des agents et du service. Ces 2 notions n'étant pas incompatibles. Si tel est le cas alors la CGT s'inscrira dans les discussions qui devront reposer sur la confiance. Plus précisément, la CGT attend en priorité un **bilan des LDG, la déclinaison DIPA du rapport social unique et un point particulier sur l'immobilier** à la DIPA .